



Association
des architectes paysagistes
du Québec

OPINION DE L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTE DU QUÉBEC SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Présenté à la consultation publique de
l'Office de la consultation publique de Montréal
Avril 2004

L'Association des Architectes Paysagistes du Québec a pour mission de promouvoir la création et la valorisation du paysage en milieu naturel et construit dans le but de constituer un cadre de vie sain, fonctionnel, esthétique, axé sur les besoins des populations tout en répondant à des exigences écologiques. Par conséquent, nous **tenons à souligner** la pertinence de l'établissement d'une saine politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la ville de Montréal. Nous profitons d'ailleurs de cette audience pour **féliciter publiquement** l'administration municipale de Montréal pour son initiative.

L'occasion est choisie pour nous de présenter le rôle de l'architecte paysagiste comme un intervenant majeur dans la mise en œuvre d'une politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la ville de Montréal. L'architecte paysagiste intervient souvent dans la protection et dans la mise en valeur des paysages naturels et construits. Il est appelé à analyser et à interpréter la nature des divers milieux côtoyés et utilisés par les populations du territoire de Montréal. Comme intégrateur de diverses disciplines des sciences humaines et de la nature, il intervient dans l'attribution de vocations à des milieux naturels en milieu urbain par l'élaboration de politiques d'intégration des paysages et de plans directeurs d'aménagement du paysage. Enfin, il joue un rôle important dans la valorisation des milieux par la prescription de mesures et d'interventions sur le territoire de Montréal comme l'aménagement de parcs naturels et de bassins de rétention, la restauration et la réhabilitation de milieux naturels ou perturbés, et la restauration et la renaturalisation de berges et de cours d'eau.

En regard du projet de politique, nous **constatons** que plusieurs sites du territoire de l'Île de Montréal constituent des milieux boisés et humides ainsi que des prairies et des ruisseaux dont l'intérêt écologique et paysager est incontestable. **Montréal a le devoir**

de protéger et de mettre en valeur ces rares vestiges de notre patrimoine naturel et il est clair que nos élus ont l'intention de s'acquitter de cette responsabilité.

Il importe cependant de réaliser que ces **sites sont relativement peu nombreux** et, généralement, **localisés en périphérie du milieu urbain** dense. La notion d'écoterritoires préconisée par le projet de politique traduit en fait une intervention tardive sur des reliquats de terrains, aujourd'hui **dans un état pseudo-naturel**, laissés pour compte par un développement urbain historiquement peu respectueux de l'environnement. D'un point de vue purement écologique, la majorité des territoires visés par cette politique sont cependant **lourdement perturbés** et certains, tel que le corridor de l'Anse à l'Orme, la coulée du ruisseau Bertrand ainsi que la trame verte de l'Est abritent des polluants carrément toxiques.

Un tel héritage est inévitable dans une ville aussi densément peuplée que Montréal, ce qui nous amène à une première recommandation :

1. **Que la Politique de Protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal comporte aussi un volet de réhabilitation du milieu**, notamment en ce qui a trait aux boues toxiques du ruisseau Bertrand, aux lixiviats des andains de boues toxiques de la trame verte de l'Est ainsi qu'au déversement des égouts pluviaux contaminés dans la rivière à l'Orme.

Ces exemples illustrent le **niveau d'interdépendance qui existe** entre ces sites que l'on souhaite «naturels» avec le milieu plus urbain où ils sont localisés. Dans ce contexte, il nous apparaît difficilement concevable qu'il soit viable, à long terme, de maintenir une dizaine d'îlots de 15 hectares de nature, entourés d'une mer de béton et de prétendre que nous vivons dans un environnement sain.

Nous maintenons que les deux premiers objectifs de la Politique de «Maximiser la biodiversité, d'assurer la pérennité des milieux naturels et d'augmenter la superficie des milieux protégés» **sont honorables mais que le succès à long terme d'une telle stratégie est douteux**. C'est seulement en traitant l'ensemble du tissu urbain de Montréal comme **un véritable écosystème artificiel** qu'il sera possible de prendre en compte les interactions entre interventions publiques, institutionnelles et privées susceptibles de supporter un environnement plus «naturel». Notre ville est non seulement composé d'îlots de verdure, mais aussi de parcs, de sentiers, de plantations sur rue, sur terrains, sur toitures ainsi que de systèmes de drainages souterrains et de surface.

En prenant en compte le gabarit et l'occupation au sol des bâtiments et voies de circulation et en les intégrant avec des éléments plus verts ainsi qu'avec l'ensemble des espaces libres de notre environnement, il est possible de décrire la ville sous l'angle de son **écologie urbaine**. Cette constatation nous amène à une deuxième recommandation :

2. **Que la politique de Protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal élargisse la notion d'écoterritoires à l'ensemble du territoire de la**

ville de Montréal de manière à inclure dans ses préoccupations l'ensemble du milieu de vie des Montréalais.

Dans cet esprit, **nous insistons pour que le troisième objectif** de la Politique qui vise «l'intégration des écosystèmes et des milieux de vie» **devienne prioritaire** car susceptible d'une influence directe sur la qualité de vie des Montréalais. Ainsi, parmi les six axes d'intervention préconisés par la Politique, nous recommandons :

- 3. Que l'axes 5, «programmes de soutien aux partenaires» devrait être priorisé par la ville**, notamment en ce qui concerne l'accréditation de projets immobiliers et l'établissement de statuts particuliers à des terrains privés et institutionnels facilitant ainsi le financement de projet de réhabilitation et de mise en valeur.

Nous réalisons que la mise en œuvre d'une Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels dont la portée est élargie et étendue à l'ensemble du tissu urbain, implique des efforts supplémentaires de coordination et de recherche multidisciplinaires. Nous demeurons cependant convaincu qu'il **est essentiel, pour l'avenir de Montréal**, que la ville se dote d'une **véritable Politique d'écologie urbaine**. À cet égard, nous recommandons que la Ville appuie l'application de cette politique par des recherches appropriées et notamment :

- 4. Que la ville de Montréal, de concert avec les autorités fédérales et provinciales compétentes, mandate un centre de recherche et de développement en écologie urbaine**, en lien avec le Jardin Botanique et le milieu universitaire montréalais, afin de supporter les efforts d'intervention des services municipaux en matière d'écologie urbaine, d'assurer un apport judicieux d'éléments de solution pratiques et d'effectuer une veille critique et stratégique continue d'initiatives similaires réalisées ailleurs au pays et à l'étranger.

Bref, nous sommes d'avis qu'une politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels s'adresse à plus que des sites. La politique doit agir sur un ensemble de sites en interaction avec des cadres de vie et des populations qui seront en quelque sorte les « gardiens » de ces milieux. Seule une stratégie de préservation et ce création de milieux naturels associée à la valorisation de cadres de vie durables constitue une avenue souhaitable pour la population de la ville de Montréal.